

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice : 33
 présents 30
 présents par procuration 3
 absent 0
 absent excusé 0

OBJET :

Budget Primitif de la Ville pour
 l'année 2021

Le 21 janvier 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 15 janvier 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brassel, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chénieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à M. Le Maire, M. Duranteau à M. Bekare

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : M. Zontone

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210121-DEL2021012105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2021

Affichage : 27/01/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-2, L.2311-1 et suivants, et L2313-1,

VU la délibération n°2020-06-25/04 du 26 novembre 2020 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le Budget Primitif de la Ville avant le 15 avril 2021,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, et des Fêtes et Cérémonies du 14 janvier 2021,

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ainsi que la maquette du Budget Primitif,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire et M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-six voix POUR,

ET sept abstentions,

W

DECIDE de voter le Budget Primitif de la Ville pour 2021, tel que présenté et détaillé dans les documents annexés à la présente délibération (présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ainsi que la maquette du Budget Primitif), d'un montant total de 38 431 947 €, dont 17 925 430 € pour la section d'investissement et 20 506 517 € pour la section de fonctionnement.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **27 JAN. 2021**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **27 JAN. 2021**
27 JAN. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.



NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2021

SOMMAIRE :

Préambule

Les Caractéristiques du Budget Primitif 2021

- I- La Section de Fonctionnement
 - A- Les Dépenses de Fonctionnement
 - B- Les Recettes de Fonctionnement
- II- La Section d'Investissement
 - A- Les Dépenses d'Investissement
 - B- Les Recettes d'investissement
 - C- La dette de la commune

Préambule

L'article L2313- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre de la transparence financière des collectivités, la réalisation d'une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles les concernant. Celle-ci doit être jointe au Budget Primitif de chaque collectivité afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget de la Commune est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupés toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, la Région, l'Etat qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Le Budget 2021 a été réalisé avec la volonté de poursuivre les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en préservant une offre de services de qualité aux Soiséens, afin de permettre la mise en place d'une politique ambitieuse et volontaire en terme d'investissement

W

CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET PRIMITIF 2021

- **LE BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021 tient compte :**
 - ▶ De la Loi de finances pour 2021
 - ▶ Des orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- **Il s'élève à un montant total de 38 431 947 M€ réparti comme suit :**
 - ▶ En Section de Fonctionnement : **20,506 M€**, soit 53,36% du budget
 - ▶ En Section d'Investissement : **17,925 M€**, soit 46,64% du budget

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2021 représentent un montant de **20 506 517 €** soit **53,36%** du budget.

Elles sont composées :

- **DES ATTENUATIONS DE CHARGES pour 154 000 €** qui correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel
- **DES DOTATIONS versées par l'Etat et nos autres partenaires dont :**
 - ▶ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : **2 468 948 €** qui comprend:
 - la Dotation Forfaitaire pour un montant de 2 000 000 €,
 - la Dotation de Solidarité Urbaine pour un montant de 180 976 €
 - et la Dotation Nationale de Péréquation pour 287 972 €
 - ▶ Les différentes compensations (compensations taxe d'habitation, taxe foncière...) pour **491 800€**
 - ▶ Les participations de nos différents partenaires (CAF, ACSE,...) pour **1 224 085€**
 - ▶ Le Fonds national pour les nuisances aéroportuaires pour un montant prévisionnel de **280 000 €**
 - ▶ Les Autres Dotations (Dotation de recensement et Dotation de titre sécurisés) pour **33 500€**
- **DES PRODUITS DE LA FISCALITÉ : 9,55 M€**
 - ▶ Ce montant pour 2021 est estimé sans augmentation par rapport à l'année 2020, du fait, notamment, d'un coefficient de revalorisation des bases estimé à 0% et à un maintien des taux d'imposition communaux.

Pour rappel, suite à la suppression de la taxe d'habitation pour le bloc communal, en 2021 la commune récupère la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département auquel s'appliquera un coefficient correcteur pour compenser la perte de produit.

▪ **DES AUTRES RECETTES FISCALES DONT :**

- ▶ L'Attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour **1,550 M€**
- ▶ La Dotation de solidarité communautaire pour **70 000€**
- ▶ Le versement du prélèvement des paris hippiques pour **382 000€**
- ▶ Les droits de mutation pour **650 000€**
- ▶ La Taxe sur l'électricité pour **280 000 €**
- ▶ Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) : **150 000 €**
- ▶ Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France : **288 889 €**
- ▶ La taxe locale sur la Publicité Extérieure pour **40 000 €**
- ▶ Les droits de voirie pour **1 200€**

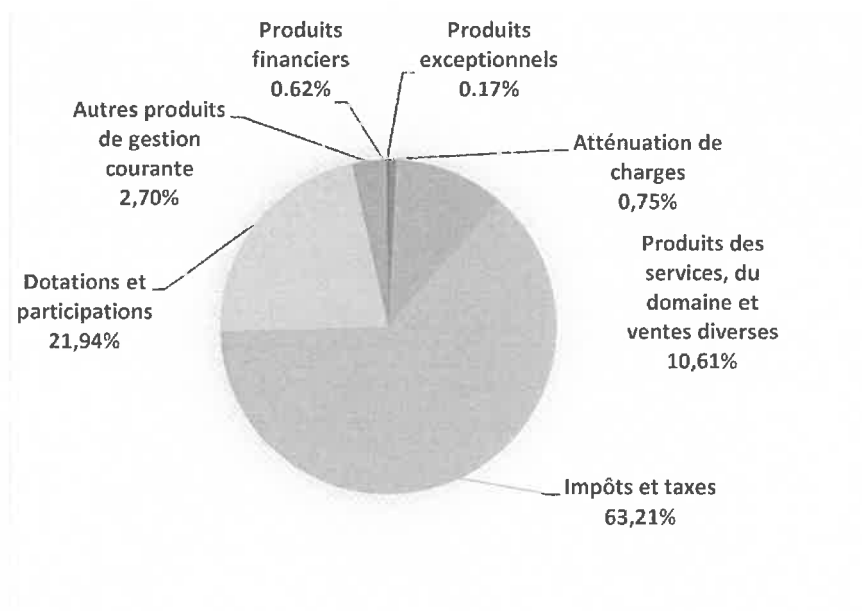
▪ **DES AUTRES RECETTES**

- ▶ Produit des services : **2 174 975 €**
- ▶ Produit de gestion courante et divers : **554 650 €**

▪ **LES PRODUITS FINANCIERS pour 127 170 €**

▪ **LES PRODUITS EXCEPTIONNELS pour 35 300 €**

SYNTHESE : REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2021



H

B – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2021 représentent un montant de **20 506 517 €**.

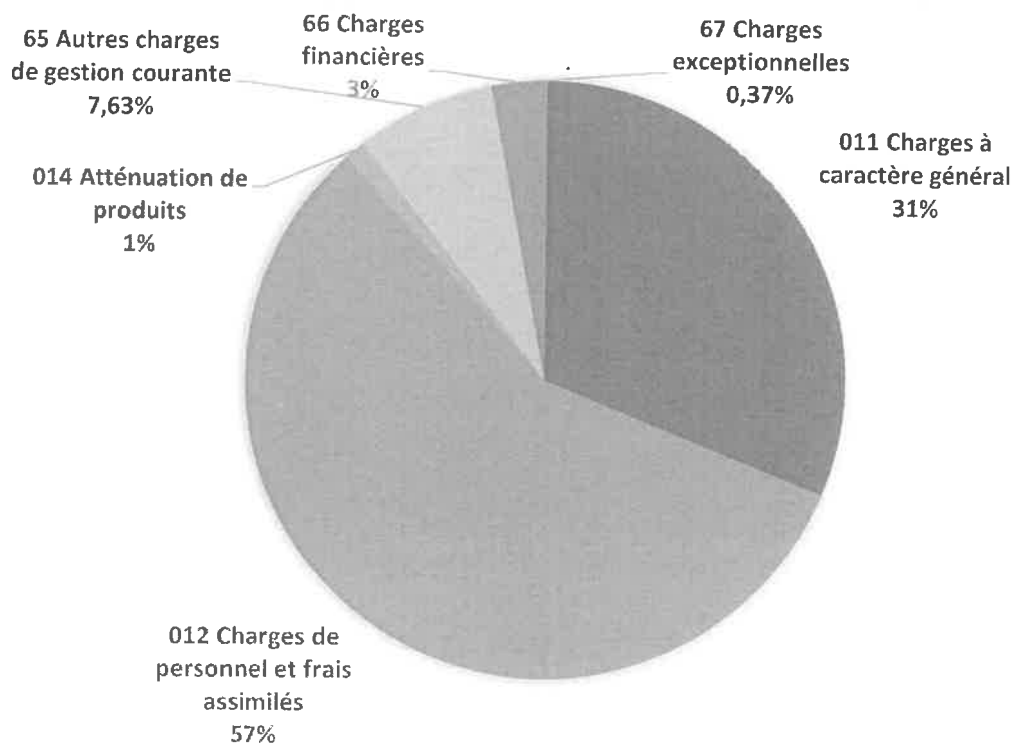
Elles sont composées :

- **DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 6 144 020 €**
 - ▶ Elles sont stables par rapport à 2020, malgré les revalorisations de prix pour certains biens et services (alimentation, matériaux, matériel,...)
- **DES DÉPENSES DE RESSOURCES HUMAINES : 11 250 463 €**
 - ▶ Elles sont en hausse de 2 % par rapport au Budget Primitif 2020
 - ▶ Elles intègrent :
 - le glissement vieillesse technicité (GVT),
 - les avancements d'échelon du fait de l'ancienneté,
 - les avancements de grade après concours et examen,
 - les promotions internes,
 - les postes supplémentaires
 - la cotisation assurance à l'unedic
- **DES ATTÉNUATIONS DE CHARGE (chapitre 014) : 218 000 € .**
 - ▶ En conséquence de notre participation au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place en 2012
- **DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 1 485 874 €**

Dont notamment:

 - ▶ Le financement du SDIS (Service Départemental de lutte contre l'Incendie et de Secours) : **368 000 €**.
 - ▶ Les crédits ouverts pour les subventions à verser aux associations, au CCAS et à la Caisse des Ecoles: **822 504 K€**.
 - ▶ Les indemnités des élus dans l'enveloppe autorisée par le CM à hauteur de **220 000 €**, intégrant les dépenses de formation des élus.
 - ▶ Les créances non recouvrables pour **74 000 €** (Admission en non valeur)
 - ▶ Autre contingent obligatoire pour **1 370 €**
- **DES CHARGES FINANCIÈRES DES EMPRUNTS : 536 300 € (-7.7%)**
- **DES CHARGES EXCEPTIONNELLES : 73 660 €**
- **L'ÉPARGNE BRUTE** dégagée par la section de fonctionnement pour venir participer au financement de la section d'investissement s'établit à **798 200 €**

SYNTHESE DE LA REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021



H,

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 17 925 430 € répartis comme suit :

- **L'EPARGNE DE GESTION pour 798 200 €.** Il s'agit de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement
- **Des RECETTES DIVERSES pour 1 850 000€**
 - ▶ 200 000€ au titre du FCTVA 2020
 - ▶ 60 000 € de taxe d'aménagement
 - ▶ 10 000 € de cautionnement
 - ▶ **LES CESSIONS pour 1 580 000 €** (8-10 avenue du général de Gaulle , 4 rue des Fosseaux, 10 rue d'Eaubonne)
- **LES SUBVENTIONS d'investissement (Etat, Région, Département) pour 1 704 000 €**
- **L'inscription d'un EMPRUNT D'EQUILIBRE pour un montant de 13 573 230 € pour anticiper :**
 - ▶ La reprise de l'excédent d'investissement de 2020 pour 11,82 M€
 - ▶ La reprise pour l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2020 pour 1,75 M€

B – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 925 430 €.

Ce montant est réparti comme suit :

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 1,422 M€
- Les remboursements de caution pour 10 000 €
- **LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT** pour un montant global de 16 493 430 € dont :
 - Les travaux pour l'Espace Culturel pour 10,308 K€
 - Le bail voirie pour 440 K€
 - Le Bail éclairage public pour 200 K€
 - Les travaux d'isolation thermique de l'Hôtel de Ville pour un montant d'1,2 M€
 - Les travaux de voirie Avenue Gavignot suite à l'enfouissement effectué en 2020 pour 940 K€
 - Les travaux de création d'un court de tennis couvert pour 577 K€

H.

- Les travaux de Rénovation du foyer Lucie Raviol pour un montant de 1,34 M€
- Une acquisition de bien immobilier pour 284 K€
- Les études pour la réalisation d'un Ilot fraîcheur pour 54 K€
- Diverses études pour 65 K€
- Les travaux dans les écoles pour 155 K€
- Les travaux dans divers bâtiments pour 528 K€
- Les achats de matériels et logiciel pour l'ensemble des services communaux pour 401 K€.

C- LA DETTE DE LA COMMUNE

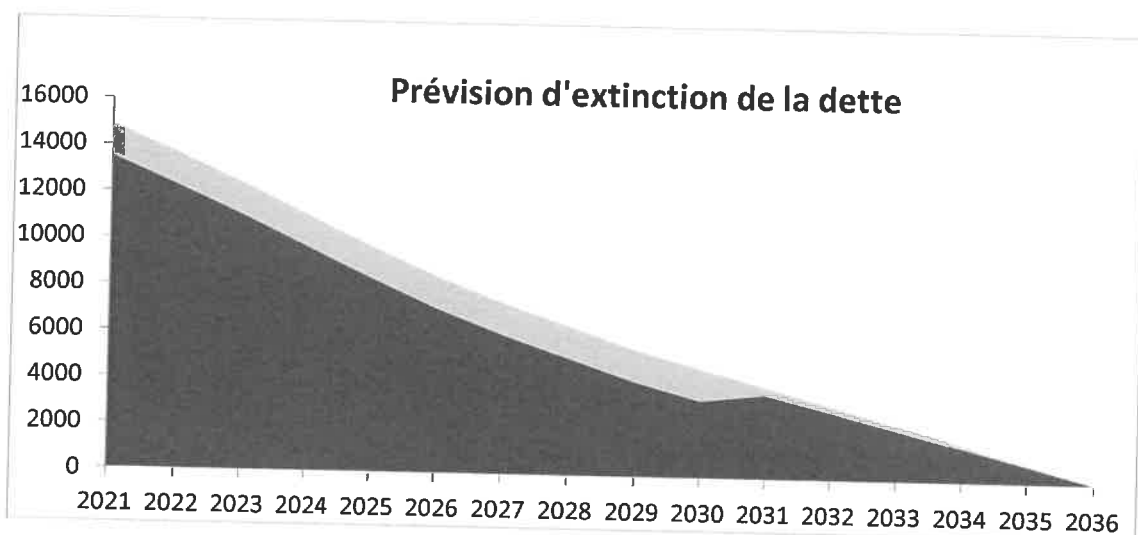
L'encours de la dette communale au 1^{er} janvier 2021 s'élève au montant de 15 539 540,62€ soit un montant d'encours de dette par population de 847,25 €.

Le Remboursement du Capital des emprunts pour 2021 s'élèvera à 1,422 M €, tandis que la charge d'intérêts, à un montant de 396 K€.

La Structure de la dette:

- La Typologie de la répartition de l'encours selon la charte Gissler s'établit comme suit:
 - 89% de l'encours de la dette est de type A-1
 - 11% de l'encours de la dette est de type F-6

Ci-dessous la prévision d'extinction de la dette tenant compte du fonds de soutien pour le refinancement de l'emprunt structuré.



H